

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

---

CONSOLIDER ET CLARIFIER L'ORGANISATION DE LA MANUTENTION DANS LES  
PORTS MARITIMES - (N° 2790)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD5

présenté par  
M. Duron, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

Après le mot :« dockers »,

insérer le mot :

« professionnels ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.